

945 chemin des Rascous 8 lot. Des Plaines 13190 Allauch

GRILLE TARIFAIRE

TRANSACTION

Les honoraires de transaction, comprenant le suivi jusqu'à la signature de l'acte authentique sont de 6% TTC du prix de cession arrondie au millier d'euros

Les honoraires d'évaluation comprenant un référencement des pièces :

- Maison : 250,00 € TTC

- Appartement : 150,00 € TTC

Prestation gratuite en cas de Mandat de vente confié à AVENIR immo.

GESTION

Les honoraires se rapportant à la gestion sont fixées à 6 % HT des sommes encaissées.

Des frais annexe pourront être facturés :

- Honoraires de suivi de contentieux sont fixées à 150 €
- Vacation d'assemblée générale ou toutes vacations à la demande du bailleur
 40 € l'heure

Les honoraires de location dans les zones tendus, régies par la loi du 6 juillet 1989, se montent à :

- Pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail à 10 € TTC du mètre carré pour le bailleur et pour le locataire
- Pour l'état des lieux d'entrée à 3 € TTC du mètre carré pour le bailleur et pour le locataire

